

« On se tire une balle dans le pied pour de l'énergie verte »

Le député-bourgmestre andennais Claude Eerdeken (PS) est passionné par les éoliennes.



Les certificats verts, conçus pour promouvoir l'énergie verte, plombent-ils nos factures d'électricité ?
Pour Claude Eerdeken, c'est clair comme de l'eau de roche. ©
PIERRE-YVESTHIENPONT.

Non pas qu'il porte particulièrement ces dernières dans son cœur, son attitude vis-à-vis des projets déjà imaginés sur le territoire de sa commune le prouve, mais il ne cesse de creuser le sujet en lui dénichant sporadiquement des faces cachées.

Ce coup-ci, le mandataire s'est intéressé à un aspect de l'éolien relativement peu évoqué : la part d'intervention des contribuables et des entreprises dans le financement des énergies vertes via leurs factures d'électricité. L'analyse de Claude Eerdeken ne sera pas partagée par tous, mais dévoile des chiffres étonnants.

« Plus de 430.000 euros auront été payés en 2009 par les entreprises andennaises et les ménages andennais, tonne le bourgmestre. Les gouvernements fédéral ou wallon se donnent bonne conscience en voulant promouvoir les énergies vertes, et on peut l'admettre. Ce qui est moins positif, c'est que les bonnes intentions gouvernementales sont payées en réalité par les ménages au risque d'aggraver leurs difficultés en période de crise, et la note est aussi payée par les entreprises qui souffrent de la récession et tentent de maintenir l'emploi de leur personnel. En Wallonie, on se tire à nouveau une balle dans le pied pour faire de l'énergie verte. »

Quel est le calcul opéré pour arriver à la part andennaise de 430.000 euros ? Le député wallon a interrogé le ministre Nollet (Écolo) sur le coût de l'énergie verte mise à charge des clients recevant leur facture d'électricité. La réponse a été circonscrite. Pour faire très bref, les fournisseurs qui doivent acheter des certificats verts, lesquels visent à créer un soutien structurel au développement des sources renouvelables, peuvent en répercuter le coût sur le prix de revient vendu aux clients, de manière libre.

« En moyenne pour les consommateurs résidentiels, la composante énergie verte représente 4,4 % de la facture d'électricité », note le ministre. Pour les clients industriels, l'analyse est plus complexe, entre autres à cause de différents niveaux d'exonération fiscale. Mais on sait que le coût d'achat des certificats verts supportés par l'ensemble des consommateurs résidentiels et professionnels en Wallonie est estimé à 135 millions d'euros, pour l'année 2008.

Sur la base de ces données, l'intercommunale AIEG qui dessert Andenne a pu chiffrer ce qu'il en était pour les familles et les entreprises locales. Par exemple, la seule carrière de Namèche, qui fait partie du groupe Loist, débourse quelque 60.000 euros annuels. Selon le maire, cet argent est passé dans la poche des promoteurs des énergies vertes, par un système dévié de son objectif...

■ LUC SCHARÈS